

Dossier d'inscription - Majeur SAISON 2025-2026

Attention :

- Il est demandé de savoir nager 50 mètres (25 m crawl ou brasse et 25 m dos crawlé) dans le bassin sportif.
- Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Ce dossier d'inscription contient :

- **Le formulaire de licence**
- **Le questionnaire de santé** (à remplir uniquement pour les licenciés n'étant pas tenu de fournir un nouveau certificat médical)
- **L'autorisation de droit à l'image et/ou de la voix**
- **Le règlement intérieur**

Nous vous demandons de remplir ce dossier en majuscule, lisiblement et avec précision, à remettre lors des journées d'inscriptions ou lors du premier cours, en y joignant obligatoirement :

- **Le certificat médical** : tous les licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation, **datant de moins de 3 mois pour les nouveaux licenciés**. (Les adhérents ayant déjà fourni un certificat médical la saison dernière ne sont pas tenus d'en fournir un nouveau cette année, ils doivent néanmoins compléter le questionnaire de santé.) *Pour les licenciés évoluant en cursus compétition la mention, « EN COMPÉTITION » devra obligatoirement apparaître sur votre certificat médical, au risque de devoir le refaire.*
- **Une photo d'identité**
- **La cotisation annuelle** d'un montant de 250 € (pour les licences loisirs) ou 295 € (pour les licences compétition) payable en chèque à l'ordre d'AquaClub du Lys, en chèques vacances ou en espèces. Trois chèques maximum peuvent être établis pour répartir le paiement.

Remises sur le montant de la cotisation (les remises sont cumulables) :

- **-20€ si inscription avant le 31/07/2025 (soit 230€ la licence loisirs / 275€ la licence compétition)**
- **-10€ dès 2 licences familiales (sur le montant total)**

** Le montant de la cotisation annuelle comprend l'adhésion à la Fédération Française de Natation en loisir + la carte d'accès à la piscine + l'assurance + 2H/semaine de cours encadré par un professionnel diplômé.*

Le futur adhérent ne pourra commencer son activité que si son dossier est complet.



Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du Club :

J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) :

Informations personnelles du licencié

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : ☐ H ☐ F Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je suis athlète handisport : ☐

Coordonnées du licencié Tél : E-mail :

En application des art.39 et suivants de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée,, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'AquaClub du Lys (aquaclubdulys@gmail.fr)

Type de licence

☐ En loisirs

☐ En compétition

Mode de règlement

☐ Chèques à l'ordre AquaClub du Lys (possibilité de répartir le paiement en 3 fois : septembre, novembre, et février)

☐ Espèces ☐ Chèque vacances ☐ Attestation comité d'entreprise (si besoin cocher la case)

Assurance

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de bases "Accident Corporels" attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance "Individuelle Accident" auprès de l'assureur fédéral.

Garanties de base "individuelle accident"

- ☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie "Individuelle Accident" et "Assistance Rapatriement" comprise dans la licence FFN
- ☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie "Individuelle Accident" et "Assistance Rapatriement" et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : 0,16 € TTC et 0,05 € TTC)

Garanties complémentaires

- ☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription et le renvoyer à l'assureur en y joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
- ☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

Fait à : Le : Signature :



Répondez aux questions par OUI ou NON

OUI

NON

Durant les 12 derniers mois

1/ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐
☐

2/ Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise

☐
☐

3/ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

☐
☐

4/ Avez-vous eu une perte de connaissance ?

☐
☐

5/ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin

☐
☐

6/ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)

☐
☐

À ce jour

7/ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?

☐
☐

8/ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

☐
☐

9/ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

☐
☐

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

Je soussigné,

Nom : Prénom :

N° licence Nom du Club

Adresse :

Code postal : Ville :

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition.
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.
- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait à : Le : Signature :

Autorisation de droit à l'image et/ou de la voix

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E-mail :

☐ **Autorise l'AquaClub du lys à :**

- me filmer et/ou m'enregistrer
- effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif
- publier ces images/voix sur le site et réseaux sociaux du club
- graver sur DVD ou clef USB

☐ **N'autorise pas l'AquaClub du lys à me filmer et publier des images**

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à aquaclubdulys@gmail.com.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentantes et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétente à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à : Le : Signature :

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Ce règlement sert de référence quant à la gestion des relations de l'association avec ses adhérents. Il permet de construire les règles de fonctionnement de l'association.

Article 1 : La saison commence en septembre et se termine à la mi- juillet.

Article 2 : L'adhésion à AQUACLUB DU LYS implique des droits et des devoirs. Les adhérents et familles des mineurs s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association qui complète et précise ses statuts et ceux des établissements fréquentés lors des entraînements, des stages ou des compétitions. Le présent règlement est consultable sur le panneau d'affichage du club qui se trouve à la piscine.

Article 3 : Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'assemblée générale. **Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.** Toute inscription est ferme et définitive. Un remboursement pourra se faire pour cause de déménagement hors département ou pour contre-indication médicale. Aussi, toute demande de remboursement devra être faite par écrit au bureau qui prendra la décision d'accorder ou non le remboursement. Pour tout remboursement réalisé, des frais de 50€* seront retenus ainsi que le nombre de séances effectuées. *(frais de licence + traitement du dossier).

Article 4 : L'adhésion n'est effective :

- **qu'après la remise d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation daté de moins de 3 mois, sauf pour les licenciés de la saison passée, sous réserve de répondre au questionnaire de santé.**
- **qu'après le paiement de la cotisation.**

Article 5 : Déroulement des séances

5.1 Accès à l'établissement

L'accès aux vestiaires se fera 15 minutes avant le cours. Se déchausser avant d'entrer dans les vestiaires. Le contrôle pédagogique est réservé exclusivement aux entraîneurs, en aucun cas un parent et/ou enfant ne peut interférer dans le projet pédagogique adopté.

5.2 Utilisation des vestiaires

Leur détérioration entraîne une facturation. Des placards sont à disposition des adhérents afin d'y laisser leurs effets personnels. **Il est recommandé de ne pas laisser d'objets précieux dans les vestiaires.** L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il appartient aux adhérents de contracter une assurance couvrant les vols ou d'en faire leur affaire.

5.3 Accès au bassin

Les membres de l'association doivent respecter le règlement intérieur de la piscine (respect des règles d'hygiène et de sécurité). **Les nageurs doivent arriver à l'heure. Tout nageur qui arrivera en retard à sa séance, sans motif valable, pourra se voir refuser l'accès au bassin par son éducateur.** Il devra attendre sur le banc au bord du bassin la fin de la séance avant de pouvoir rentrer chez lui. En cas d'absence ou de retard des éducateurs, il est formellement interdit d'accéder aux installations. L'accès au bassin n'est autorisé qu'au moment des cours ou des créneaux pour lesquels l'adhérent(e) est inscrit(e) **et seulement en présence d'un éducateur du club.** Les familles des adhérents et les étrangers au club n'ont pas accès au bord du bassin. Tout nageur surpris dans les vestiaires pendant les heures d'entraînement et sans y avoir été autorisé, pourra faire l'objet d'une sanction.

5.4 Évacuation du bassin

Au signal de l'éducateur, les adhérents devront évacuer le bassin et les vestiaires dans les plus brefs délais afin de ne pas gêner le bon fonctionnement des cours suivants.

5.5 Spécificités pour les mineurs

Le club ayant une vocation sportive, celui-ci ne peut en aucun cas être assimilé à une garderie. En conséquence, les enfants se retrouvent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux, dès la fin de leur séance. C'est pourquoi ces derniers doivent venir les chercher à la sortie des vestiaires en fin de séance. Il est impératif de prévenir le club en cas d'absence. Les parents doivent s'assurer, avant de déposer leurs enfants, de la présence des éducateurs et devront être présents à la fin de la séance. Pour tout contretemps pour récupérer les enfants, l'éducateur pourra être contraint de faire appel à la police.

5.6 Participation aux cours, aux stages, aux événements et aux compétitions

Les éducateurs du club sont les seuls à déterminer le niveau de pratique des adhérents et ainsi à choisir l'intégration d'un adhérent dans un groupe, le programme des stages, des cours et des engagements aux compétitions.

Article 6 : Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, il est demandé aux adhérent de venir avec le matériel nécessaire (maillot, bonnet et lunette de bain, serviette, gourde, ...). Une liste de matériel supplémentaire pourra être demandée par l'entraîneur.

Article 7 : Les entraîneurs se réservent le droit de modifier la composition des groupes en cours d'années.

Article 8 : Annulation exceptionnelle : En cas de fermeture technique de l'établissement, l'association ne pourra pas être tenue pour responsable. Aucun remboursement ne pourra être réclamé. L'information sera transmise aux adhérents par mail, SMS et/ou affichage dans le hall de la piscine dès que possible.

Article 9 : Les adhérents se doivent d'avoir une attitude de respect et d'écoute envers les divers responsables du club et les autres licenciés ainsi qu'envers l'ensemble du personnel et des clients clients de Lysséo. Ils se doivent d'avoir une attitude conforme à l'esprit sportif et qui ne porte pas préjudice à l'image de l'association AQUACLUB DU LYS. Tout manquement à ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'association après délibération du conseil d'administration. Les dégradations causées par des adhérents leurs seront facturées.

Article 10 : Le club ne peut être tenu responsable en cas de vol, dégâts sur les biens personnels ou autres. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence compétents.

Article 11 : Les parents présents en compétition peuvent être sollicités bénévolement pour le bon déroulement de celle-ci. Les parents s'engagent à assurer le transport de leur enfant et à s'arranger entre eux si besoin.

Article 12 : Tout au long de l'année, les informations sont transmises aux adhérents sur l'adresse mail qu'ils ont communiquée à l'inscription. Ils devront contacter au plus vite l'association s'ils ne reçoivent rien.

Article 13 : Dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, l'ensemble des données transmises à l'association resteront interne au club et ne pourront être transmises sans l'accord explicite du concerné. Toute modification des informations collectées devra faire l'objet d'un signalement au Conseil d'Administration. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, contactez le club.

Article 14 : Le présent règlement est établi par le conseil d'administration, conformément aux articles 9 et 12 des statuts. Il peut être modifié par ce même conseil, sur proposition du tiers de ses membres et devra être adopté par l'assemblée générale suivante.

Fait à : Le :

Nom et Prénom du licencié :

Signature du licencié :

